



Avec développement  
08-INT-160 L.B. 11/17

## Interpellation

# La fin de la collaboration avec Bedag: la communication en catimini

La compétence propre du Conseil d'Etat inclut le fonctionnement de l'administration cantonale et l'organisation des services de l'Etat. De ce fait, la problématique de l'informatique vaudoise lui appartient totalement, y compris dans les solutions à trouver aux questions que s'est posées notamment la Commission de gestion au début de l'année 2008.

De ce fait, le Grand Conseil et ses commissions ont pris connaissance avec satisfaction de la publication du plan directeur de l'informatique cantonale, PACE, comme étant la première étape de véritables lignes directrices dont l'absence pouvait être considérée comme l'une des raisons des troubles constatés à la DSI en 2007 et au début de 2008.

Un autre pan des problèmes qui obscurcissent le futur de l'informatique cantonale est le contrat avec la Bedag, dénoncé en 2005 déjà pour la date du 31 juillet 2009. A huit mois de cette échéance, la Commission du Système d'information s'apprêtait, en l'absence d'information précise sur les démarches entreprises par le Conseil d'Etat, à mettre à son programme de travail une investigation de cette problématique et des rencontres notamment avec la Bedag.

Quelle n'a donc pas été notre surprise d'apprendre, quelques heures après la conférence de presse consacrée à cet objet, que le Conseil d'Etat avait décidé de ne pas reconduire le contrat avec la Bedag et de renoncer à soumettre ce mandat à une offre publique selon la loi sur les marchés publics. Comme vous l'avez appris, les activités exercées par la Bedag seront confiées à un établissement de droit public, CCE.VD, et un nombre important de personnes transférées simultanément dans cet organisme.

Alors que les déclarations du Chef du Département laissaient entendre que tout était réglé concernant en particulier ce transfert de personnel, nous avons appris que les employés de Bedag, en particulier, n'avaient jamais été consultés et étaient très inquiets quant à leur avenir. On peut supposer que les employés de l'Etat à la DSI qui, eux aussi, sont appelés à être transférés au CCE.VD, sont dans le même état d'inquiétude.

C'est pourquoi, et nonobstant le fait que les décisions du Conseil d'Etat ne font qu'annoncer le démarrage d'un processus appelé à durer au moins six mois et que tous les éléments ne sont pas coulés dans le bronze, les soussignés posent les questions suivantes au Conseil d'Etat.

1. Les contacts entre le Chef du Département en charge de l'informatique et la Bedag qui ont débouchés sur les projets de transfert des activités annoncés récemment ont-ils porté sur les conditions précises de ce transfert ?
2. Le personnel concerné au sein de Bedag est-il aujourd'hui déjà parfaitement défini ou y aura-t-il une analyse fine de chaque poste en fonction du cahier des charges du titulaire ? Plus précisément, le cas du personnel administratif ainsi que celui des spécialistes travaillant partiellement pour l'Etat de Vaud est-il déjà étudié et tranché ?
3. Pourquoi le personnel concerné de chez Bedag n'a-t-il pas été consulté avant l'annonce publique de ces projets de transfert ?
4. En ce qui concerne le personnel de la DSI qui est appelé lui aussi à être transféré au CCE.VD, une consultation a-t-elle là aussi eu lieu avant l'annonce publique du transfert ?
5. Dans l'esprit du Conseil d'Etat, sa compétence en matière d'organisation de l'administration est-elle suffisante pour mener à bien l'entier de ce processus, sans

recourir à l'aval du Grand Conseil pour une décision d'ordre financier par exemple ?  
En particulier, l'organisme appelé CCE.VD est-il suffisamment bien défini et structuré  
pour reprendre à la fois les missions et le personnel propres à satisfaire les besoins  
informatiques de l'Etat de Vaud ainsi que le faisait la Bedag ?

Laurent Ballif



Vevey, le 2 décembre 2008

*Soudain développer*





## Liste des députés signataires – état au 3 décembre 2008

Guignard Pierre	Meyer Roxanne	Rochat Pierre
Haenni Frédéric	Miéville Michel	Rod Armand
Haldy Jacques	Modoux Philippe	Rostan Jacqueline
Haury Jacques-André	Monod Alain	Roulet Catherine
Jaquet-Berger Christiane	Montangero Stéphane	Ruey-Ray Elisabeth
Jaquier Rémy	Mossi Michele	Saugy Roger
Jufer-Tissot Nicole	Mouquin Michel	Savary Marianne
Jungclaus Delarze Suzanne	Nicolet Jacques	Schwaab Jean Christophe
Junod Grégoire	Pache Rémy	Schwaar Valérie
Kaelin Pierre	Papilloud Anne	Schwab Claude
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Silauri Alessandra
Kernen Olivier	Permoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Streit Christian
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Surer Jean-Marie
Maillefer Denis-Olivier	Peters Lise	Truffer Jean-Jacques
Mange Daniel	Pidoux Jean-Yves	Uffer Filip
Manzini Pascale	Pidoux Pierre-André	Venizelos Vassilis
Marendaz André	Poncet Gabriel	Villa Sylvie
Martinet Philippe	<del>Randir Philippe</del>	Volet Pierre
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Walther Eric
Mayor Olivier	Reichen Gil	Weber-Jobé Monique
Maystre Tinetta	Renaud Michel	Wehrli Laurent
Melly Serge	Rey-Marion Alette	Wyssa Claudine
Mercier Pierre-Alain	Reymond Philippe	Yersin Jean-Robert
Métraux Béatrice	Rochat Nicolas	Zwahlen Pierre